

# Création

---

## **CONVENTION ENTRE LA CCI CÔTE-D'OR ET L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES.**

Par une convention signée mardi à Dijon, la CCI de Côte-d'Or et l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, représentés par leurs présidents respectifs Patrick Laforêt et Rémy Seguin, s'engagent à œuvrer de façon complémentaire et non-concurrente en faveur de l'accompagnement de la création d'entreprise. Les deux signataires s'engagent notamment à orienter les créateurs vers l'acteur le mieux indiqué.